

**Bureau syndical du  
 13 mars 2020**

**DELIBERATION N° 2020-03-030  
 Demande de subvention pour le Plan compostage et  
 plan biodéchets 2023- volet animation**

Nombre de membres 25			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du neuf mars deux mille vingt, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le neuf mars deux mille vingt, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales L'an deux mille vingt, le treize mars à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur TATTI François, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
21	8	8	

**Présents :**

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre et MATTEI Jean-François

**Présente:**

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

**Absents :**

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.

Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, ARMANET Guy, POLI Xavier, LACOMBE Xavier, BERNARDI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 03/04/2020  
 et de la publication de l'acte le: 03/04/2020



Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20200313-2020-03-030-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2020  
 Date de réception préfecture : 03/04/2020

**Monsieur Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président expose,**

La loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), votée le 17 août 2015 puis complétée par le Paquet Economie circulaire votée par l'Union Européenne en 2018, fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Le SYVADEC met en œuvre depuis 2009, avec ses collectivités membres et le soutien de l'ADEME et l'OEC, un Plan de Compostage Individuel sur l'ensemble de son territoire. Dans le cadre des orientations prioritaires du plan d'action déchets 2018-2021 visant à la généralisation du tri des déchets à la source, les actions d'intermédiation ont constitué un nouveau levier pour favoriser le développement du compostage individuel, collectif et partagé, deux animateurs ont ainsi été recrutés en 2019. Ces postes ont fait l'objet d'une demande de subvention par délibération 2018-12-076 pour la période 2019-2021.

Un nouveau plan triennal a été adopté. Ces actions vont être prolongées et renforcées dans le cadre du plan compostage et de l'étude du Plan biodéchets 2023. En effet, ces axes stratégiques demandent un travail important de mobilisation des territoires et d'animation pour lequel Syvadec affectent trois chargés de mission à l'animation du plan compostage et la coordination de l'étude plan biodéchets dans toute la Corse.

Pour cela, le SYVADEC souhaite bénéficier d'un soutien dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire de l'ADEME.

Le montant de l'opération est estimé à 307 500 € sur 3 ans. Dans le cadre de l'appel à projet, le plan de financement de cette opération est établi selon un montant subventionné maximal de 226 500€ ou à défaut le taux maximum éligible, le solde restant à la charge du SYVADEC

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME, le solde restant à la charge du Syvadec

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:***

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant les axes stratégiques d'intervention validés par le Comité Syndical

Considérant qu'il convient de préciser que le solde restant à financer après cofinancement de l'ADEME reste à la charge du Syvadec

Ouïe l'exposé de Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20200313-2020-03-030-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2020  
Date de réception préfecture : 03/04/2020

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement précisé
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ADEME, partenaire financeur, au meilleur taux, le solde restant à la charge du Syvadec
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20200313-2020-03-030-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2020  
Date de réception en préfecture : 03/04/2020